

COMMUNE D'ATTALENS

Tarifs, taxes et émoluments

Contrôle des habitants

En général	
Frais de sommation	CHF 20.-
Rédaction d'une décision administrative <i>Sous réserve d'une disposition contraire</i>	CHF 40.-
Frais de réclamation, rectification ou dénonciation occasionnés par la faute du requérant ou en cas de procédure téméraire abusive ou introduite à la légère selon l'importance du travail	CHF 50.-
Légalisation de signature	CHF 20.-
Copie certifiée conforme (1 ^{ère} copie) Copie suivante	CHF 10.- CHF 1.-

Certificats / Attestations	
Certificat d'établissement	CHF 20.-
Attestation de domicile	CHF 5.-
Attestation de séjour <i>Inscription en résidence secondaire dans la commune</i>	CHF 20.-
Renouvellement attestation de séjour	CHF 10.-
Attestation d'établissement <i>Enregistrement d'un domicile secondaire au sein d'une autre commune</i>	CHF 5.-
Certificat de vie	CHF 5.-
Certificat de bonnes mœurs	CHF 10.-
Attestation de départ / Attestation d'annonce de départ	CHF 5.-

Divers	
Autre document / Demande de renseignement	CHF 5.- à 20.-
Carte de déchetterie (en cas de perte)	CHF 5.-

Formalités administratives diverses

Photocopie A4 noir/blanc / couleur	CHF 1.-
Affiche A2 / A1 / A0	CHF 6.- / 11.- / 20.-
Frais d'envoi	CHF 10.-
Délivrance d'une autorisation	CHF 20.-

Caisse communale

Sommation	CHF 20.-
Frais de poursuite	CHF 20.-

Constructions

Mode de calcul général	
En plus de la taxe fixe, une taxe proportionnelle destinée à couvrir les frais du dossier est perçue : - pour les dossiers complexes donnant lieu à des séances spéciales - lorsque des éléments ou informations manquent - lors de travaux pas exécutés ou non conformes aux plans et après expiration du délai imparti pour le rétablissement.	
Plans d'aménagements de détails, plans spéciaux et modification du PAL	
Taxe fixe	CHF 200.-
Tarif horaire (sauf recours à un-e spécialiste au tarif SIA)	Tarif « Main-d'œuvre »
Demande préalable	
Taxe fixe	CHF 150.-
Tarif horaire (sauf recours à un-e spécialiste au tarif SIA)	Tarif « Main-d'œuvre »
Demande de permis de construire	
Procédure simplifiée – taxe fixe	CHF 100.-
Procédure ordinaire - taxe fixe	75% des émoluments du SeCA
Contrôle des travaux et permis d'occuper	
Permis d'occuper	Tarif « Main-d'œuvre »
Saisie demande de permis de construire	
Procédure simplifiée	CHF 50.-
Procédure ordinaire	Tarif « Main-d'œuvre » max 400.-
Mesure de police	
Interventions fondées sur les art. 170, 171 et 172 LATec (sécurité, salubrité ou protection des biens culturels ou naturels)	Tarif «Main-d'œuvre» max 1000.- + frais d'intervention
Contributions de remplacement	
Par place de stationnement	CHF 6'000.-
Par m ² de place de jeu ou de détente	CHF 150.-

Police du feu

Tarif horaire (sauf si recours à un·e spécialiste)	CHF 70.- /heure max.CHF 5000.- Prestations de tiers en sus
--	---

Main-d'œuvre

Chef-fe de service, responsable de secteur	CHF 90.- / heure
Collaborateur·trice	CHF 70.- / heure
Apprenti·e	CHF 30.- / heure

Véhicules

Camion standard	CHF 170.- / heure
Camion spécial (grue, poubelle, multi-benne, ...)	CHF 240.- / heure
Balayeuse	CHF 280.- / heure
Petit véhicule, fourgon, ...	CHF 1.- / km
Remorque	CHF 0.20 / km
Chargeuse, pelle mécanique sur pneus	CHF 200.- / heure
Elévateur	CHF 160.- / heure

Le Conseil communal fixe le prix des prestations non mentionnées ci-dessus.

Ainsi approuvé par le Conseil communal le 22 juin 2026.

CONSEIL COMMUNAL D'ATTALENS

Eliot Savoy
Syndic



Serge Praz
Administrateur communal